

VICHY, LA VILLE DU PIETON

PLAN PIETONS 2023 - 2035



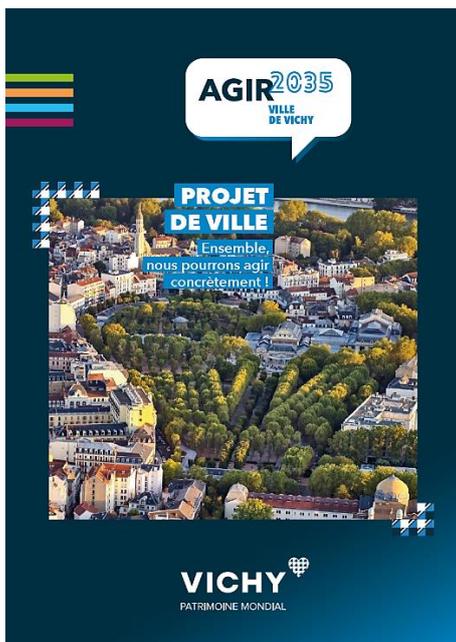
Préambule

La ville de Vichy a fait de la lutte contre le changement climatique une priorité en l'inscrivant comme un des 4 piliers de son projet de ville AGIR 2035.

Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030, l'un des principaux leviers identifiés par le bilan carbone est d'agir sur le secteur de la mobilité en incitant les citoyens à se reporter sur les modes de transport décarbonés.

Historiquement, Vichy - ville thermale - reine des villes d'eau, a été conçue et construite de sorte à faire de la marche un mode de déplacement à la fois agréable et efficace. Ainsi, en janvier 2020, une étude menée dans 37 villes moyennes faisait ressortir que Vichy avait conservé cet ADN puisqu'elle était la ville dans laquelle la marche détenait la part modale la plus importante avec 44% des déplacements en centre-ville.

Au regard des enjeux climatiques considérables, il est plus que jamais nécessaire non seulement de conforter la marche comme le mode de transport le plus utilisé par les vichyssois, mais également de créer les conditions d'une amplification du report modal des usagers.



C'est dans cet objectif que la ville de Vichy souhaite se doter d'une stratégie d'ensemble pour mettre le piéton au cœur des politiques municipales de mobilité.

Le présent document est en réalité une ossature ayant vocation à la fois à fixer un cadre à la démarche et à la fois à évoluer et être enrichie en concertation avec les différents usagers de l'espace public.



La stratégie se décline ainsi en 5 grands axes :

1. Des trottoirs bien entretenus
2. Des déplacements piétons sécurisés
3. Des trottoirs désencombrés
4. Des trottoirs désencombrés et accessibles
5. Un urbanisme pensé pour le piéton

Des trottoirs bien entretenus

- **Doublement du budget annuel** de réfection de trottoir. Ainsi 200 000 € seront consacrés annuellement à la réfection de trottoirs → 2023
- Ouverture au public d'une **application de signalement** permettant d'informer les services municipaux d'une nuisance ou d'un danger relatif à l'état du trottoir → 2024
- **Renforcement du nettoyage des rues et trottoirs avec la modernisation des équipements et un plan spécifique de nettoyage.**
- **Campagne de communication** pour sensibiliser encore davantage les citoyens sur les espaces de la ville régulièrement salis → 2023
- **Remplacement des corbeilles** par des modèles plus adaptés et permettant le tri (augmentation du volume de la partie recyclable, réceptacle à mégots, capteurs de détection de corbeille quasi-pleine,...) → 2024-2025
- **Accentuation de la répression des incivilités (ex. jets de mégots, déjections canines)** → 2023



Des déplacements sécurisés

- Limitation à **6km/h** des 2 roues dans les zones piétonnes → 2023
- Passage de l'ensemble de la ville en **zone 30**, sauf grands axes → 2023-2024
- Plan de **sécurisation des traversées piétonnes** (configuration, éclairage, design actif) → 2023 – 2030
- Maintien du personnel de **sécurisation des traversées devant les écoles** → 2023
- **Piétonisation** de certaines rues accueillant une école pendant les heures de **sorties d'école** (rue du bel air, rue de Soissons, rue du 4 septembre, rue des écoles, rue des saules,...) → 2024
- **Libération des trottoirs de tous les 2 roues** en poursuivant le développement des pistes cyclables et mise en place du double sens cyclable (sas vélo, tourne à droite → 2023 – 2025
- Exigence de **déviations piétons systématiques** et sécurisées lors des travaux sur le domaine public encombrant le trottoir → 2023-2024 **Sécuriser le piéton en général**
- Poursuite du développement de la **vidéoprotection** → 2023 – 2035
- Extension des horaires de patrouille de la **police municipale**, principalement l'été → en place
- **Rénovation basse consommation complète du parc d'éclairage public** pour offrir un meilleur niveau de visibilité et revenir à un éclairage permanent économe des rues
→ 2023 pour le centre-ville et 2024-2025 reste de la ville

Des trottoirs désencombrés

- **Interdiction** et verbalisation des **chevalets** des commerces → en place
- Intensification des patrouilles de surveillance du **respect des surfaces autorisées** par les arrêtés d'occupation du domaine public (terrasses, étalages, ...) → 2023
- Renforcement de la prévention et de la répression des **dépôts sauvages** d'ordures ménagères et encombrants. → 2023
- Ouverture au public de l'**application de signalement** permettant d'informer les services municipaux d'un dépôt sauvage → 2024



- Service gratuit de **collecte des encombrants** sur rendez-vous → [en place](#)
- **Répression du stationnement sur trottoir**, vidéo verbalisation → [en place](#)
- Pénalisations financières des **stationnements anarchiques des trottinettes** libre-service et réalignement quotidien de ces trottinettes libre-service, marquage d'emplacements plus précis → [2023](#)
- **Création d'espaces** de stationnement hors trottoir des 2 roues → [2023](#)

Des trottoirs agréables et accessibles

- **Ajout de commodités** : banc de repos, toilettes, bornes d'eau potable... → [2023-2026](#)
- **Rafraichissement des rues** notamment par la végétalisation des rues pour contenir les effets d'îlot de chaleur → [2023-2035](#)
- Poursuivre la **mise en accessibilité** de l'espace public aux personnes à mobilité réduite permettant d'offrir à tous des trottoirs confortables (pentes en travers limitées, largeurs confortables, hauteurs de marches limitées, mains courantes, rampes, etc...) → [2023-2030](#)
- **Améliorer la qualité de l'air** notamment par le développement de l'électromobilité (développement des bornes de recharges en particulier sur les secteurs pauvres en garages) → [2024-2035](#)
- **Choix de matériaux** non glissants sur les aménagements → [2023](#)



Un urbanisme pensé pour le piéton

- **Organiser la ville pour le piéton** avec des aménagements urbains pensés pour le piéton (continuité piétonne, éloignement des zones bruyantes, traversées de chaussée à hauteur du piéton sur les nouveaux projets et grands axes, ...) → 2023-2035
- **Piétonisation** temporaire et réflexion sur la piétonisation permanente du cœur touristique et commerçant → 2023 – 2025
- Réalisation de **parkings relais** pour limiter la circulation en centre-ville → 2025-2030
- **Refonte de la signalétique** piétonne touristique → 2024
- **Promotion de la marche**, bienfaitrice pour la santé, en cohérence avec la notion de station thermale de pleine santé. Plan de communication pour inciter au report modal : développer le goût et le plaisir de la marche, encourager les administrations, les entreprises, les écoles, étudiants à l'utilisation des mobilités douces. → 2023-2025
- Développement des **pedibus** pour les écoles → 2023-2024

Mise en place d'un conseil des mobilités actives

Dans une logique d'amélioration continue et de co-construction, le plan piétons est destiné à évoluer au fil du temps et ses actions concrètes vouées à être affinées avec les différents usagers de l'espace public.

C'est pourquoi, il est proposé de constituer un **conseil des mobilités actives**, instance de dialogue consultative qui regroupera des élus, des représentations de la prévention routière et des comités de quartiers, des commerçants, des habitants et usagers de l'ensemble des modes de transport (marche, vélos, trottinettes, voitures)

